



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 9 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf le neuf décembre, le Conseil municipal de la Commune de LA ROCHE-CHALAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques MENUT, Maire.

Date de convocation : 4 décembre 2019

PRESENTS : BONNET J.C., DELAVIE J., SHARPE S., MAILLETAS A. OUARY F., DAGNAUD F., BŒUF D., VIAUD A. CHETANEAU M., GOBIN J., CONIJN M., PEYRONT M., LORENZO J.D., SAUTREAU J.M., NEIGE P., FAUVEL M.C., ESPAGNET E., MOUSSION A., FORESTIER M., GERVAIS S.,

ABSENTS EXCUSES : MOYEN D procuration PEYRONT M.

SECRETAIRE : MAILLETAS A.

QUESTION 1 : REGIME INDEMNITAIRE : VOTE DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE

Le maire expose à l'assemblée que l'enveloppe budgétaire dédiée au régime indemnitaire des agents pour l'année 2020 doit être votée. Il propose la somme de 70 000€ (66 000€ en 2019).

VOTÉ à l'unanimité. DÉLIBÉRATION

QUESTION 2 : ACHAT DE MOBIL-HOMES

Le maire indique qu'il a reçu une proposition pour l'achat de 4 mobil-homes au prix de 6.600,00 euros HT l'unité soit 7.920,00 TTC transport compris.

Il précise que 2 mobil-homes seront payés sur le budget 2019 soit 15.840,00 euros TTC et 2 sur le budget 2020 soit 15.840,00 euros TTC.

VOTÉ à l'unanimité. DÉLIBÉRATION

QUESTION 3 : DÉCISION MODIFICATIVE

VIREMENT DE CREDIT SUR BUDGET PRINCIPAL

Régularisation indemnité/salaire

INTITULE DES COMPTES	DIMINU° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DE CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS	COMPTES	MONTANTS
Autres charges exceptionnelles Autres organismes publics	678	21500,00	65738	21500,00
DEPENSES INVESTISSEMENTS		21500,00		21500,00

QUESTION 4 : DÉCISION MODIFICATIVE
AUGMENTATION DE CREDIT SUR BUDGET CAMPING
Achat mobil home

INTITULE DES COMPTES	DIMINU° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DE CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS	COMPTES	MONTANTS
Autres immobilisations corporelles	2188	5300,00		
Emprunt en euros			1641	5300,00
DEPENSES INVESTISSEMENTS		5300,00		5300,00

QUESTION 5 : VENTE DE MOBIL-HOMES

Le maire fait part aux élus de l'opportunité de vendre, dans le cadre du renouvellement du parc du camping municipal, deux ancien mobil-homes à un particulier.

Il indique avoir reçu une proposition (Monsieur LARTIGUE Paul) de 3 000 euros pour les deux.

VOTÉ à l'unanimité. DÉLIBÉRATION

QUESTION 6 : PISCINE MUNICIPALE TRAVAUX D'ÉTANCHEITE DEMANDE DE DETR 2020

Le maire présente aux élus le rapport suite aux contrôles effectués à la piscine municipale durant l'été. Ce dernier fait état de fuites importantes qui génèrent du gaspillage d'eau très au-delà des consommations des précédentes années et du carrelage dans le petit bassin qui occasionne des blessures/coupures.

Aussi, il indique qu'il convient de faire réaliser des travaux d'étanchéité avant la saison estivale 2020.

Il indique avoir sollicité un devis auprès d'une entreprise spécialiste de ce type de désordres. La proposition s'élève à 60 941.25 € ramenée à 60 000 € HT.

Il demande aux élus de valider ces travaux et de solliciter auprès de la Préfecture une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 40 % soit 24 000 euros.

VOTÉ à l'unanimité. DÉLIBÉRATION

QUESTION 7 : VENTE D'UN CAMION

Le maire fait part aux élus de l'opportunité de vendre l'ancien camion communal recalé au contrôle technique.

Il indique avoir reçu une proposition (Monsieur BOURGADE) de 1 000 euros.

VOTÉ à l'unanimité. DÉLIBÉRATION

QUESTION 8 : MEDIATHEQUE : EMPRUNT DE 400 000 EUROS

Le maire indique aux élus qu'il est nécessaire de contracter un emprunt pour financer les travaux de la médiathèque. Il indique avoir reçu une offre de LA BANQUE POSTALE aux conditions suivantes :

Le contrat est composé d'une phase de mobilisation et d'une seule tranche obligatoire.

Score Gissler : 1A

Montant du prêt : 400 000 euros

Durée du contrat de prêt : 25 ans et 7 mois

Phase de mobilisation

Pendant la phase de mobilisation, les fonds versés qui n'ont pas encore fait l'objet de la mise en place d'une tranche constituent l'encours en phase de mobilisation.

Durée : 6 mois, soit du 29/01/2020 au 29/07/2020

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur avec versement automatique au terme de la phase de mobilisation ou à une date antérieure en cas de mise en place anticipée de la tranche à taux fixe.

Montant minimum de versement : 15 000 euros

Taux intérêt annuel : index EONIA post-fixé assorti d'une marge de + 1,01 %.

Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours.

Echéances d'intérêts : périodicité mensuelle.

Tranche obligatoire à taux fixe du 29/07/2020 au 01/08/2045

Cette tranche obligatoire est mise en place en une seule fois le 29/07/2020 par arbitrage automatique ou antérieurement en cas de mise en place anticipée de la tranche à taux fixe.

Montant : 400 000 euros

Durée amortissement : 25 ans et 1 mois

Taux d'intérêt annuel : taux fixe à 1,25 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commissions :

Commission d'engagement : 0,10 % du montant de prêt

Commission de non-utilisation : pourcentage 0,10 %

RESULTAT DU VOTE : Pour : 21 Abstention : 1

QUESTION 9 : FINANCEMENT DE LA MEDIATHEQUE

Le maire rappelle les travaux de la médiathèque et les financements qui ont été sollicités. Il indique également qu'un financement de la Région Nouvelle Aquitaine peut être obtenu jusqu'à 20% du montant des dépenses éligibles et demande ainsi aux élus de valider cette demande auprès du Conseil Régional.

RESULTAT DU VOTE : Pour : 21 Abstention : 1

QUESTION 10 : : REHABILITATION DES VESTIAIRES ET SANITAIRES DE LA PISCINE MUNICIPALE :

ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

Le maire rappelle les précédentes discussions relatives à l'opération de réhabilitation des vestiaires et sanitaires de la piscine municipale. Il indique qu'une consultation a été réalisée et propose aux élus de retenir les entreprises suivantes conformément au rapport d'analyse des offres effectué par le MOE.

LOT 1 : Maçonnerie – Démolition : SARL JM DUBOIS – Le Pré de l'Église – Saint Michel de Rivière – 24490 LA ROCHE-CHALAIS, pour un montant de 59 230 euros HT,

LOT 2 : Menuiseries intérieure et extérieure, équipement : EURL Bruno BASSAT – 113 rue Gambetta – 33230 COUTRAS, pour un montant après négociation de 64 860,56 euros HT,

LOT 3 : Plomberie, sanitaires, ventilation : SARL JAMOT – ZI Les Chaumes Nord – 24600 RIBERAC, pour un montant de 43 157,98 euros HT,

LOT 4 : Electricité, courant faible : SARL JAMOT – ZI Les Chaumes Nord – 24600 RIBERAC, pour un montant de 21 312 euros HT,

LOT 5 : Plâtrerie, isolation : SARL NADAL Dominique – Le Clapier – 24380 VERGT, pour un montant de 23 091,24 euros HT,

LOT 6 : Carrelage, faïence : SARL BELLUZO & Fils – 303 Route de Garrigue – 24230 ST ANTOINE DE BREUILH, pour un montant de 17 915 euros HT

LOT 7 : Plafond suspendu : SARL BRUGERE – 33230 SAINT MEDARD DE GUIZIERES, pour un montant de 5 599 euros HT,

LOT 8 : Peinture : SAS EPRM – 16 rue des Genêts – 33450 SAINT-LOUBÈS, pour un montant de 6 104 euros HT.

VOTÉ à l'unanimité. DÉLIBÉRATION

QUESTION 11 : SUBVENTION A LA CdC DU PAYS DE ST AULAYE

Le maire indique avoir reçu un courrier de la communauté de communes sollicitant une subvention pour l'opération Terra Aventura déficitaire en cette fin d'exercice. Le montant de la participation demandée est de 437,66 euros.

Monsieur Jacques DELAVIE ne prend pas part au vote.

VOTÉ à l'unanimité. DÉLIBÉRATION

QUESTION 12 : MODIFICATION DES HORAIRES D'ASTREINTE

Le maire fait part aux élus que les agents des services techniques participant aux astreintes (dans tous les cas, ce sont des agents volontaires) ont souhaité modifier leurs astreintes actuelles du lundi 8H au lundi 8H par vendredi 16H30 au vendredi suivant même heure.

VOTÉ à l'unanimité. DÉLIBÉRATION

QUESTION 13 : OUVERTURE DES COMMERCE LE DIMANCHE

Le maire indique avoir reçu un courrier de l'enseigne LEADER PRICE à LA ROCHE-CHALAIS sollicitant une demande de dérogation d'ouverture dominicale.

Conformément à la loi du 6 août 2015, les commerces doivent solliciter des dérogations aux repos dominicaux pour l'ouverture des commerces.

Les commerces de détail peuvent ouvrir de façon ponctuelle, par décision du maire après avis du conseil municipal, dans la limite de 12 dimanches par an.

Le Conseil Municipal **donne un avis favorable** à l'ouverture des commerces en 2020, de 8h à 19h, les dimanches : 5 janvier, 23 février, 8 mars, 12 avril, 3 et 31 mai, 28 juin, 6 septembre, 1er novembre, 6, 12 et 20 décembre.

Le maire indique que les dérogations sont applicables à tous les commerces de la commune.

RÉSULTAT DU VOTE : CONTRE : 7, POUR : 15

QUESTION 14 : TARIFS DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT EN 2020 – PART SEREX ET PART COMMUNALE

Le maire indique avoir reçu la proposition de révision des tarifs de l'eau et assainissement du délégataire.

Il demande aux élus de se prononcer sur ces tarifs applicables sur les facturations à compter de janvier 2020.

Abonnement eau potable	20,085€
Consommation de 0 à 50 m3	0,129€
Consommation de + 50 m3	0,776€
Redevance prélèvement des ressources en eaux (taux en €/m3)	à calculer
Abonnement assainissement	13,485€
Consommation de 0 à 50 m3	0,142€
Consommation de +50 m3	0,752€
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE	
Redevance pollution (taux en €/m3)	0,33€
Redevance de collecte (taux en €/m3)	0,25€

SMDE	
Redevance « Protection du point de prélèvement » (taux en €/m3)	0,028€

Le maire indique que les tarifs de la commune nécessitent, compte tenu des nombreux travaux à prévoir, une augmentation et demande donc la validation des tarifs comme suit :

Abonnement eau potable	19,78€
Consommation de 0 à 50 m3	0,417€
Consommation de + 50m3	0,99€
Abonnement assainissement	21,50€
Consommation de 0 à 50 m3	0,240€
Consommation de + 50 m3	0,473

VOTÉ à l'unanimité. DÉLIBÉRATION

QUESTION 15 : OPERATION D'INVESTISSEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC

La commune de La Roche-Chalais est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Or, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants :

- **Rue de la Dronne**

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de **3 782,02 €**.

Il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Il est convenu, qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 45,00% de la dépense nette H.T., s'agissant de travaux de « renouvellement – solution LED ».

La Commune de LA ROCHE-CHALAIS s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au DE 24.

La Commune de LA ROCHE-CHALAIS s'engage à se conformer à l'ensemble des contions particulières définies par le Syndicat Départemental et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

VOTÉ à l'unanimité. DÉLIBÉRATION

QUESTION 16 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU S.M.D.E. 24

Le Maire informe les élus que suite aux modifications des statuts du SMDE 24 an date du 26 septembre 2019 et notamment son article 9.1.1, il convient de désigner deux délégués titulaires et deux suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne les délégués qui siègeront au comité syndical du S.M.D.E :

- Délégués titulaires : Monsieur Jacques MENUT et Monsieur Jacques DELAVIE

- Délégués suppléants : Monsieur Jean-Claude BONNET et Monsieur Michel PEYRONT
VOTÉ à l'unanimité. DÉLIBÉRATION

QUESTION 17 SUBVENTION TELETHON

Monsieur Le Maire rappelle que chaque année des subventions sont accordées, il propose de valider une subvention pour le TELETHON 2019 qui a eu lieu les 7 et 8 décembre dernier.

Le conseil municipal décide de verser une subvention de 300.00 euros au profit du TELETHON 2019.

VOTÉ à l'unanimité. DÉLIBÉRATION